

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 avril 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux quatre pétitions n^{os} 331-45, 331-88, 331-360 et 331-391.

[Traduction]

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIVRAISON DU COURRIER DEUX FOIS PAR JOUR À FLORENCE (N.-É.)

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de citoyens de Florence, en Nouvelle-Écosse, qui demandent au gouvernement de rétablir la livraison du courrier deux fois par jour au bureau de poste de cette localité.

L'ÉVALUATION DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN DU CN—LES ATELIERS DE MONCTON

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, j'ai de nouveau l'honneur et le privilège de présenter une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Elle provient de citoyens du sud-est du Nouveau-Brunswick qui se disent inquiets quant à l'avenir des ateliers du Canadien National à Moncton et des conclusions de l'étude qu'effectue actuellement le CN à ce propos.

Il y a aujourd'hui à Ottawa des visiteurs qui appuient cette pétition. Je suis donc très heureux de la présenter à l'instant à la Chambre.

* * *

M. Kaplan: Monsieur le Président, il ressort d'entretiens que j'ai eus avec des députés d'en face, que l'un des rapports faisant suite à celui dont je voudrais proposer l'adoption est urgent. Je suis donc disposé, avec votre permission, Votre Honneur, à accepter que cette motion précède la mienne.

M. le Président: Le député demande le consentement unanime de la Chambre pour retarder la présentation de sa motion. Je suis d'accord. La parole est au député d'Ontario (M. Fennell).

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 30^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je propose: Que le trentième rapport du comité de sélection, présenté à la Chambre le 18 avril, soit adopté.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 6^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je propose: Que le sixième rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le 16 avril 1986, soit adopté. A titre de coprésident du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, j'ai l'honneur de demander à la Chambre d'adopter ce rapport du comité.

Ce rapport a pour but de signaler à la Chambre certaines modifications apportées aux règlements relatifs au Programme d'isolation thermique des maisons. Le comité estime que ces modifications n'étaient pas autorisées par la loi et qu'elles ont été la cause de graves préjudices pour un certain nombre de Canadiens.

Avant d'exposer les détails de ce rapport, qu'il me soit permis de commenter brièvement la réponse qu'a donnée vendredi dernier la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) à une question que lui avait posée le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). La ministre s'est dite d'avis que le rapport du comité mixte:

... repose sur des analyses fausses et inexactes de la situation.

Elle a expliqué que le comité s'élevait contre des mesures qui ont été annoncées, selon elle, par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre, au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Enfin, la ministre a rejeté la conclusion du comité selon laquelle certains propriétaires auraient été désavantagés. Quant à la dernière question, il appartient à la Chambre de juger de l'exactitude du rapport.